

Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable

- Mandat -

Préambule

Gardant à l'esprit les priorités du Plan de mise en œuvre adopté à Johannesburg en septembre 2002 lors du Sommet mondial sur le développement durable, en particulier celles qui touchent l'exploitation minière, les minéraux et les métaux, dans un contexte de réduction de la pauvreté, de modification des modes non durables de consommation et de production, de protection et de gestion des ressources naturelles à la base du développement économique et social, et d'initiatives régionales de développement durable;

Conscients que l'exploitation minière, les minéraux et les métaux sont essentiels à la vie moderne et qu'il faut progresser vers le développement durable afin que les avantages obtenus à ce jour grâce aux activités des secteurs de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux soient partagés et sauvegardés pour les générations présentes et futures, et que les retombées sociales et économiques positives soient maximisées et les impacts environnementaux et sociaux défavorables, réduits à un minimum;

Reconnaissant que les gouvernements nationaux doivent jouer un rôle de premier plan dans la création d'un milieu où les politiques et la réglementation favorisent la contribution de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux au développement durable et qu'ils doivent participer à part entière aux débats internationaux sur les dossiers qui touchent le secteur;

Gardant à l'esprit les activités pertinentes menées à bien à tous les niveaux par les gouvernements, les organisations intergouvernementales, l'industrie, les organisations de travailleurs, les organisations non gouvernementales et autres en vue de promouvoir la contribution de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux au développement durable;

Reconnaissant que les gouvernements doivent se doter de meilleurs moyens pour gérer plus efficacement les domaines du développement durable qui ressortissent à leurs compétences;

Reconnaissant la souveraineté de chaque gouvernement national et résolu à promouvoir mondialement la contribution de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux au développement durable;

À ces causes,

Les membres de cette initiative de partenariat de type 2 conviennent du mandat suivant en vue de l'établissement du Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable.

Objectif

Le Forum intergouvernemental a pour objectif **d'augmenter** la contribution de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux au développement durable.

Fonctions

Le Forum intergouvernemental est un organe de consultation et de conseil. Il constitue pour les gouvernements un cadre de discussion où sont abordées les possibilités qu'offrent l'exploitation minière, les minéraux et les métaux, et les défis qu'elles présentent. Le Forum intergouvernemental se réunit pour mettre en commun information et expériences, pour étudier ou fournir des conseils et, s'il y a lieu, pour formuler des recommandations à l'intention des gouvernements, des organismes intergouvernementaux, etc. Le Forum intergouvernemental convoque des réunions de haut niveau ou des réunions constituées de fonctionnaires supérieurs, comme il convient.

Composition

Le Forum intergouvernemental se compose de représentants des gouvernements nationaux dont les responsabilités touchent le secteur de l'exploitation minière, des minéraux et des métaux.

Fonctionnement

Le Forum intergouvernemental doit :

- se réunir à des moments et en des endroits commodes pour ses membres;
- adopter les règles de procédure jugées nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- prendre, pour ce qui est **du Secrétariat** et des finances, les arrangements jugés nécessaires à l'accomplissement de son travail;
- prendre des décisions ayant trait à ses activités.

Création et évaluation

Le Forum intergouvernemental sera créé lorsque 25 pays auront avisé par écrit l'Afrique du Sud ou le Canada **qu'ils acceptent** le mandat et les règles de procédure du Forum.

Au terme des cinq premières années, les membres auront l'occasion de réévaluer le travail du Forum intergouvernemental et la nécessité qu'il poursuive ses activités.